

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 27 juin 2024, à 18h11,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 20/06/24

Nombre de membres en exercice :	111
Nombre de membres présents :	82
Nombre de votants :	98

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Annie ANNE, Madame Ginette BERNIERE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur François JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Lynda LAHALLE, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Céline PAIN, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Thierry SAINT, Madame Sara ROUZIÈRE, Madame Magali HUE, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Franck GUEGUENIAT, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Baya MOUNKAR, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Sonia DE LA PROVOTE, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Sylvie MOUTIERS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Didier BOULEY, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Fabrice DEROO, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Alain DESMEULLES, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Damien DE WINTER, Madame Camille BROU-VERNET, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Mahama COMPAORÉ, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian DELBRUEL, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI, Madame Cécile COTTENCEAU.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Alexandra BELDJOUDI à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Raphaël CHAUVOIS à Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Dominique ROUZIC à Monsieur Fabrice DEROO, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Agnès DOLHEM à Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Marc POTTIER à Monsieur Marc LECERF, Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Dominique GOUTTE, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR à Monsieur Romain BAIL, Madame Sophie SIMONNET à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Emilie ROCHEFORT à Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Nathalie BOURHIS à Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Philippe MARS à Monsieur Christian CHAUVOIS, Madame Élodie CAPLIER à Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Bertin GEORGE à Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Virginie AVICE à Madame Agnès

MARRETEUX, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ à Madame Jacqueline MARTIN.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Catherine AUBERT, Madame Maria LEBAS, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Pascale BOURSIN, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Gérard HURELLE, Madame Véronique DEBELLE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Cédric CASSIGNEUL.

Le conseil nomme Monsieur Mickael MARIE secrétaire de séance.

**N° C-2024-06-27/17 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES -
INSTAURATION D'UN TAUX DE TAXE D'AMÉNAGEMENT MAJORÉ SUR PLUSIEURS
SECTEURS DE LA COMMUNE DE CAMBES-EN-PLAINE**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté Urbaine Caen la mer a instauré un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble de son territoire par délibération en date du 23 novembre 2017.

En vertu de l'alinéa premier de l'article 1635 quater N du code général des impôts, le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être majoré jusqu'à 20 % dans certains secteurs par délibération motivée, prise dans les conditions prévues au II de l'article 1639 A, si l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs rend nécessaire la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain, afin de renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population, ou la création d'équipements publics généraux.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone des Abattoirs, la commune de Cambes en Plaine est amenée à accueillir au cours des prochaines années, entre 50 et 55 logements supplémentaires avec une typologie très large visant à accueillir notamment les jeunes familles. Le groupe scolaire Hélène Moulin en l'état ne peut accepter davantage d'élèves. En effet, une classe élémentaire occupe l'ancienne salle de motricité en sous-sol, les deux dortoirs sont saturés et le nouveau restaurant scolaire s'avère d'ores et déjà sous-dimensionné. En conséquence le projet d'aménagement de la zone des Abattoirs, en raison de l'importance des constructions nouvelle, nécessite l'agrandissement de l'école et un redimensionnement du restaurant scolaire.

Ainsi, considérant que les parcelles cadastrées de la commune de Cambes en Plaine, délimitées par le plan cadastral joint en annexe, nécessite, en raison de l'importance des constructions à édifier dans ces secteurs, les travaux d'aménagement suivants :

- Agrandissement du groupe scolaire Hélène Moulin ;
- Augmentation de la capacité d'accueil du restaurant scolaire ;

Il est proposé d'instaurer un taux majoré de taxe d'aménagement de 10 % sur ces parcelles telles qu'identifiées et présentées en annexe par référence aux documents cadastraux.

La délibération est notifiée aux services fiscaux dans un délai de deux mois à compter de la date de son adoption.

VU les articles 1635 quater N et suivants du code général des impôts,

VU l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

VU le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

VU la délibération du conseil communautaire n°C-2017-11-23-11 du 23 novembre 2017 instaurant un

Conseil communautaire - séance du jeudi 27 juin 2024

taux uniforme de taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018,

VU le plan cadastral joint selon le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021,

VU l'avis de la commission « Administration générale, ressources humaines et finances » du 18 juin 2024,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer un taux majoré à 10 % de la taxe d'aménagement pour les secteurs tels qu'identifiés et présentés en annexe par référence aux documents cadastraux,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr,

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

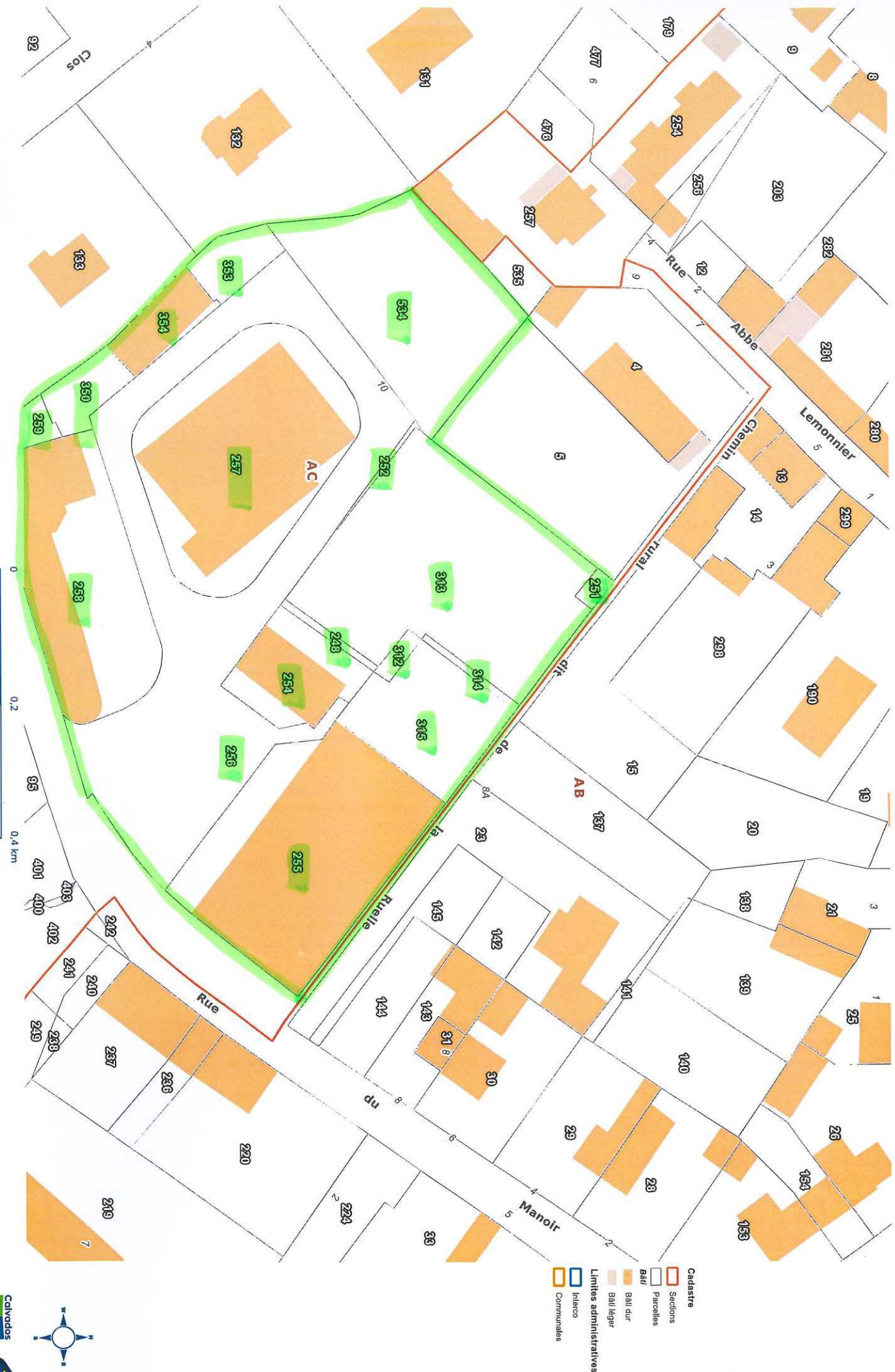
Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le 03/07/24
Affiché le 03/07/24
Identifiant de l'acte 014-200065597-20240627-
lmc1152777-DE-1-1
Exécutoire le 3 juillet 2024

Le Président,

Joël BRUNEAU

TITRE



ANNEXE

Taux majoré

Taux : 10%

Projets de construction de logements	Préfixe	Section	Parcelle
	125	AC	248
	125	AC	251
	125	AC	252
	125	AC	254
	125	AC	255
	125	AC	256
	125	AC	257
	125	AC	258
	125	AC	259
	125	AC	312
	125	AC	313
	125	AC	314
	125	AC	315
	125	AC	350
	125	AC	353
	125	AC	354
	125	AC	534